

« Pour croire en soi, il faut d'abord
que quelqu'un ait cru en nous... » (Pierre Légaré)



Faire un don

Le don planifié

Le don planifié est l'aboutissement d'un processus de planification de dons de bienfaisance, généralement futurs, qui reflète les objectifs philanthropiques exprimés par le donateur et qui tient compte du contexte personnel, familial et fiscal qui est le sien.

Le don testamentaire (legs)

Le don testamentaire, ou legs, est le type de don planifié le plus populaire au décès. Simple à effectuer, le donateur n'a qu'à inscrire une clause dans son testament qui stipule qu'il fait un don à Partenaires 12-18 dans le but de soutenir l'organisme. Comme pour tous les dons planifiés qui se réalisent au décès du donateur, le don testamentaire permet de réduire les impôts à payer par la succession.

Le don par assurance-vie

Le don par assurance-vie permet de planifier un don important tout en consacrant un investissement minimal pour le paiement des primes. Un donateur peut désigner l'organisme Partenaires 12-18 comme bénéficiaire de sa police d'assurance-vie et recevoir un reçu pour don, applicable contre les revenus de sa

succession. Il peut également céder la propriété d'une nouvelle police ou d'une police déjà existante et ainsi recevoir un reçu pour don au montant des primes qu'il paiera et de la valeur de rachat de la police incluant les dividendes ou intérêts accumulés si une telle valeur existe.

Le don de valeurs mobilières cotées à la bourse

Le don de valeurs mobilières cotées à la bourse est très avantageux puisque le don donne droit à un reçu pour usage fiscal égal à la valeur des titres ainsi donnés et le gain en capital devient non imposable.

Créer son propre fonds

Créer son propre fonds, lui donner le nom d'un être cher, choisir la cause qui sera soutenue, voilà un rêve que plusieurs d'entre nous croient réservé aux personnes dont les moyens financiers sont importants. En prévoyant un don planifié à l'organisme Partenaires 12-18, ce rêve est maintenant accessible à tous.

Pour plus d'informations sur ces différents types de don, n'hésitez pas à communiquer avec votre notaire.



Lauréat - Prix d'excellence
Persillier-Lachapelle - 1999

Finaliste - Prix québécois
de la citoyenneté
Claire-Bonenfant - 2002

Lauréat - Prix belge de la citoyenneté
Condorcet-Aron - 2003

Lauréat - Prix Mérite municipal
Organisme communautaire - 2004

Finaliste - Grands Prix de la ruralité
Excellence - Innovation - 2008

Lauréat - Prix Hommage
bénévolat-Québec
Organisme en action - 2005

Mission

Partenaires 12-18 est un dynamique organisme qui a comme mission d'accompagner les adolescents de 12 à 18 ans afin de les rendre aptes à développer leurs capacités à déterminer leurs besoins et à y répondre. Il s'occupe aussi de soutenir leur participation active dans leurs communautés rurales avec les parents et les différents acteurs locaux. Il veille également à reconnaître la contribution des jeunes.

Par la qualité de cette aventure jeunesse, chaque année des adolescents se méritent d'intéressantes bourses d'études et des reconnaissances locales, régionales et même provinciales.

Le côté novateur de cet organisme lui a permis de recevoir, au fil des années, plusieurs distinctions au niveau provincial et même une au niveau international. L'approche Partenaires 12-18 est même citée en exemple, au niveau national, dans le livre « Un million d'espoirs », écrit par Monsieur Silver Donald Cameron.

Pierre Légaré

« Cet organisme, salué et récompensé par de nombreux prix, a une approche que je n'ai vue nulle part ailleurs, consistant à impliquer les 12-18 ans dans leur milieu, leur école, leur village, leur région, la vôtre.

Non seulement on observe alors un meilleur « accrochage » scolaire et le règlement durable de divers problèmes person-

nels, familiaux ou sociaux chez ces jeunes, mais ce qu'on voit aussi apparaître, ce sont des leaders qui, une fois devenu(e)s adultes, le resteront dans les sphères sociales, économiques, culturelles, sportives, politiques de leur région, qu'ils y resteront et s'y impliqueront. Les premiers jeunes impliqués dans cet organisme depuis sa création en sont d'ailleurs déjà des exemples vivants. Vous en rencontrerez quelques-uns. »

Pierre Légaré, humoriste et porte-parole publicitaire de la Chambre des notaires du Québec

Rêve de Partenaires 12-18

- Étendre le modèle Partenaires 12-18 à l'ensemble du Québec rural;
- Créer un regroupement provincial des organismes jeunesse fonctionnant selon ce modèle;
- Être reconnu par les instances concernées et avoir accès à un financement de base adéquat pour assurer la pérennité du modèle;
- Faire des « 12-18 » du Centre-du-Québec des « Partenaires » impliqués dans l'occupation dynamique du territoire québécois.

Coordonnées de l'organisme

109, rue Beaudoin
Lyster (Québec) G0S 1V0
Téléphone : 819 389-5869
Courriel : gcayer@p1218.org
Site Internet : www.p1218.org